



**COMITÉ DE QUARTIER N°1
Moulin – Coteaux Sud**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2018

Étaient présents: Christine COURTOIS (Présidente), Catherine COUSIN, Michel ERRARD, Jallal HAMANI, Hélène SOUËTRE, Josy TOP – Service Démocratie Locale

Excusés : Fabiola BINAGHI, Sana DOUCOURE, Christian RICCI

Absents non excusés : Walter BARGES, Laurence GRANDJEAN, Gabriel TERDJMANN

Madame Agnès SEGARD par mail du 24 Avril 2018 a demandé à se retirer du bureau faute de temps. Nous actons sa démission.

Assistaient à la séance : Mesdames CHANUT et HAMANI

Madame SOUETRE est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1/ Retour sur les différents sujets évoqués sur l'année 2018

2/ Questions diverses.

Introduction : un tour de table est réalisé et il est convenu que les personnes absentes non excusées seront contactées par le service Démocratie Locale.

Le nombre d'absence de certains membres entravent le travail du bureau et d'autres personnes peuvent postuler pour s'investir dans leur quartier. Une campagne de communication sera réalisée en ce sens pour tous les quartiers.

1) L'APPLICATION « Chennevières, je signale »

Cette application mise en service au mois de mai dernier, par la Ville, permet aux Canavérois de signaler des problèmes d'éclairage qui sont directement dirigés chez le prestataire, ou des problèmes d'ordre plus techniques (voirie, poubelles) qui sont dirigés vers les services techniques de la mairie. A leur tour les services techniques transmettent aux services compétents le cas échant (le Territoire GPSEA pour les containers poubelles par exemple)

Il serait judicieux de modifier le message envoyé aux utilisateurs à savoir: que la demande est bien prise en compte et que le nécessaire sera fait, ceci afin d'éviter toute confusion et perte de temps.
Le message actuel stipule que le demandeur va recevoir une réponse. Or, il n'y a pas de réponse.

Cette remarque est transmise aux services techniques pour demander une amélioration dans le message de réponse.

2) NUISANCES SONORES AU MOULIN

Un phénomène de regroupements de jeunes s'est développé depuis plusieurs mois. Deux groupes ont été identifiés par les riverains, devant la boulangerie et sur le parking privé devant les boutiques des commerçants du centre commercial. Un groupe est composé de jeunes assez à l'écoute quand les gens font des remarques, en revanche un autre groupe est beaucoup plus récalcitrant et difficile.
Suite à diverses interventions d'habitants du Moulin, le maire a signé un arrêté concernant les nuisances sonores.

La mairie a sollicité le passage de la Police Nationale et éventuellement de la Police Municipale (la résidence du Moulin étant une zone privée la Police Municipale ne peut intervenir qu'à l'extérieur de la résidence). La police est intervenue plusieurs fois et a procédé à des arrestations.

Les deux polices restent très vigilantes sur ce secteur

En cas de problème il est impératif d'appeler le 17 et non la Police Municipale.

3) ÉPICERIE YARLS SUPERMARCHE SITUÉE DANS LE CENTRE COMMERCIAL

Les riverains constatent que cette épicerie génère des troubles liés à la vente tardive d'alcool et notamment aux jeunes.

L'heure de fermeture de ce commerce est fixée par un arrêté du maire à 21h30.

Les deux polices surveillent ce lieu pour faire cesser les nuisances.

Pour tout problème concernant cette boutique contacter la mairie et la Police.

Il a été suggéré à de nombreuses reprises aux propriétaires du centre commercial de fermer ce parking privé à l'aide de barrières pour assurer une plus grande tranquillité nocturne.

4) CANAVEROIS VIGILANTS

A la demande de riverains du quartier 3 Centre-ville/Belvédère/Zone d'Activités, la ville travaille à la mise en place d'un dispositif de Participation Citoyenne dénommé « CANAVEROIS VIGILANTS »

Ce concept cadré juridiquement a pour objectif, avec un aspect dissuasif, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et de sensibiliser la population à une solidarité active.

Deux quartiers tests sur la ville de Chennevières ont été identifiés « Place Mon idée et le Belvédère ». Un appel à candidature dans ces deux quartiers a été organisé et un protocole est en cours de signature entre le Préfet du Val-de-Marne et Monsieur le Maire de Chennevières-sur-Marne, précisant les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif.

A l'issue de la phase test, l'objectif sera de proposer cette démarche « Canavérois Vigilants » à tous les quartiers de la ville.

5) FEU TRICOLERE CHEMIN DE LA CROIX JAVOT

La mairie a programmé des travaux sur l'intersection Chemin de la Croix Javot/Rue de Gaulle afin de faciliter la fluidité des déplacements et accentuer la sécurité. Tout est en cours. Les travaux de préparation du sol sont effectués, le matériel est en commandé et les délais de mise en place seront sans doute un peu plus longs que ceux annoncés par la Société.

Les équipes des services techniques veillent au bon déroulement de ces travaux qui devraient être terminés avant la fin de l'année.

6) QUESTION DE MR RICHI (concernant les emprises à proximité du Moulin).

Madame TOP demande des précisions sur le site dont il s'agit, les emprises représentant plusieurs espaces dans la ville. Il apparaît qu'il s'agisse d'une partie située sur le futur tracé d'ALTIVAL.

Aujourd'hui l'échéance du projet ALTIVAL, infrastructure de transports en commun en site propre, a été scindée en deux phases. La phase 1 de ce projet n'étant pas encore réalisée, IDF Mobilités annonce autour de 2030 la création de cette phase 2 mais nous n'avons pas encore de visibilité sur ce tronçon en 2018. C'est un dossier très suivi par la mairie et les services, en corrélation avec toutes les institutions compétentes et dans le respect du PLU de la Ville.

7) TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'ALMA ET BASSE HUTTE

Le tapis rue de l'Alma est terminé ; les travaux du sentier de la Basse Hutte sont programmés pour 2019.

Le passage sous la voie ferrée est en très mauvais état, ainsi que la voirie qui mène en direction de SUCY et du RER de la Varenne. Des travaux peuvent-ils être effectués pour améliorer le confort des utilisateurs ?

Le service de la Démocratie Locale a déjà mobilisé RFF sur ce sujet, qui avait réalisé de petits travaux sous le pont au niveau des murs du tunnel (rebouchages fissures), mais n'avait pas envisagé une réfection du tapis. Mesdames COURTOIS et TOP vont se rendre à nouveau sur place et feront les demandes d'amélioration nécessaires.

8) SUITE DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MOULIN À VENT

Enfouissement des réseaux et voirie.
Quand les travaux vont-ils commencer ?

La ville procédera à l'enfouissement des réseaux à compter du 29 octobre 2018. Ensuite l'aménagement de la voirie sera pris en charge par le territoire GPSEA.

9) ESCALIER SENTIER DE LA GOUTELLE

Des membres du bureau déplorent l'état de cet escalier.

Les services de la mairie feront une visite sur site pour évaluer l'état de cet accès.

10) AVENUE DES RÊTS

La ville a-t-elle prévu des travaux sur cette voirie ?

Il n'est pas prévu de travaux sur cette avenue. Il s'agit d'une route communale sur laquelle les trottoirs sont privés (résidence du Moulin à Vent).

11) LES BORDS DE MARNE

Un souhait venant de nombreux habitants: l'accessibilité des bords de Marne pour la promenade. Le problème est extrêmement complexe, mais on peut imaginer que dans un avenir très lointain ceci sera peut être possible.

La ville a déjà fait de nombreuses démarches et rendez-vous sur site avec les voies navigables de France, et les propriétaires. La servitude de passage doit exister et il incombe aux propriétaires fonciers de laisser le passage réglementé pour permettre la circulation piétonne.

12) ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS PAR LES VÉHICULES

De nombreux parkings du Moulin ne sont pas occupés le soir. Les résidents craignent le vandalisme et se garent donc au plus près des immeubles. De ce fait ils utilisent les trottoirs et les rues adjacentes où ils se sentent davantage en sécurité créant des conflits avec les résidents des pavillons qui retrouvent parfois leurs bateaux occupés.

Si il y a une mauvaise occupation du domaine public et notamment des véhicules stationnés sur les trottoirs il est impératif de le signaler à la police pour verbalisation.